PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

PROJET DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tenue le mardi le 9 avril 2024, à 20h00, au lieu habituel des sessions du dudit conseil, sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 - Monsieur Luc Tétreault, conseiller

Siège #2 - Monsieur Rémi Tétreault, conseiller

Siège #3 - Madame Sophie Côté, conseillère

Siège #4 - Madame Huguette Benoit, conseillère

Siège #5 - Monsieur Jules Normandin, conseiller

Siège #6 - Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Sont absents(es), les conseillers(ères):

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

La personne qui préside la séance, soit monsieur Daniel Paquette informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit monsieur Daniel Paquette, ne votera pas sur les décisions telles que le lui permet la loi.

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

78-04-2024

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</u>

79-04-2024

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 2024.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 12 mars 2024 tel que présenté.

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires

80-04-2024

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1^{er} au 31 mars 2024 ;

• Chèque émis et déboursés directs : 119 297.86 \$

Salaires payés pour la période visée : 50 494.97 \$

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2024 et totalisant un montant de 169 792.83 \$.

3.2 Autorisation des comptes à payer

81-04-2024

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1er au 31 mars 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 60 096.72 \$; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Membres du comité – Construction Hôtel de Ville et Caserne incendie – Subvention PRACIM – Nominations

82-04-2024

Considérant que le Conseil Municipalité désir former un comité ad hoc concernant le projet de construction d'un nouvel Hôtel de ville et caserne incendie:

Considérant que le comité ad hoc à pour mandat d'analyser, commenter et recommander des modifications mineurs lors de l'esquisse du projet préliminaire à la finalisation des plans et devis et des rencontre de chantier; :

Considérant que le comité va être composé de quatre (4) personnes désignées par le Conseil;

En conséquence, il est proposé par Madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De désigner ces quatre (4) personnes comme représentants de la Municipalité faisant parti du comité ad hoc concernant le projet de construction d'un nouvel Hôtel de ville et caserne incendie ;

Deux représentants des usagers	Daniel Paquette, maire
	Jules Normandin, conseiller
	Huguette Benoit, conseillère substitue
Le représentant – Hôtel de ville	Caroline Lamothe, directrice générale
Le représentant – Caserne incendie	Sylvain Laplante, directeur du Service
	incendie

Que le mandat du comité ad hoc soit :

- Projet préliminaire 30% (SR2) : Analyser et commente
- Plans et devis 50% à 99% (SR3): Analyser, commenter, recommandation et modification mineur;
- Plans et devis 99%: Soumettre au Conseil Municipal pour l'analyse, commentaire et recommandation, et ce, pour approbation des plans et devis par résolution:
- Assister aux rencontre de chantier

4.2 Projet de Plan de lotissement – Construction Hôtel de ville et Caserne incendie – Subvention PRACIM - Acceptation

83-04-2024

Considérant que la Conseil municipal désire acquérir une partie du lot # 3 841 862 afin d'augmenté la superficie du lot 3 841 861 pour la construction de l'Hôtel de ville et de la Caserne incendie ;

Considérant que les élus ont reçu et analysé le projet du plan de lotissement des lots concernés :

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter le plan de lotissement, tel que présenté.

84-04-2024

4.3 Demande d'autorisation – Passage de Vélo Québec, l'événement Vélo SP Attendu que Vélo SP, une randonnée cyclo touristique à rues ouvertes organisée par Vélo Québec Événements et que cette randonnée cycliste va passer sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le 24 aout 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise que le trajet Vélo SP organisé par Vélo Québec Événement passe sur son territoire de la Municipalité le 24 aout 2024 et que les organisateurs devront le soumettre au ministère des Transports;

D'autoriser l'installation de balises pour le parcours à l'aide de panneaux, ainsi que le marquage non permanent au sol aux intersections.

4.4 Planification des besoins d'espace 2024-2029 – Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

85-04-2024

Considérant que le conseil prend connaissance de la nouvelle version de la planification des besoins d'espace 2024-2029 du Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe, en lien à l'école Saint-Pierre de Saint-Valérien-de-Milton, mise à jour le mars 2024;

Considérant que le CSSSH a pris en compte les projets domiciliaires à venir sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Par conséquent, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer la réception de la nouvelle version du rapport sur la Planification des besoins en espace 2024-2029 du CSSSH et de confirmer qu'il tient compte des commentaires émis par la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, en termes de développement domiciliaire futur.

4.5 Québec Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation

86-04-2024

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant « Merci de signer pour la vie auprès de leur population;

Considérant l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 21 au 27 avril 2024 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à l'importance de ce don de vie.

87-04-2024

4.6 Société canadienne du Cancer – Mois de la Jonquille – Proclamation Considérant que les chercheurs ont estimé qu'il y aurait 239 100 nouveaux cas de cancer et 56 700 décès causés par cette maladie au Canada;

Considérant que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et celles de leurs proches;

Considérant que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer.

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le taux de survie au cancer a passé de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De décréter le mois d'avril le Mois de la jonquille;

D'encourager la population de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

4.7 MRC de Drummond – Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond MRC-773-1 – Approbation

88-04-2024

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond a adopté le projet de règlement MRC-940, modifiant son schéma d'aménagement afin d'agrandir son affectation industrielle régionale d'une superficie de 114,09 ha, à même son affectation rurale et urbaine;

CONSIDERANT que la MRC des Maskoutains peut transmettre à l'organisme compétent un avis sur le projet de règlement, conformément à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAD);

CONSIDERANT qu'au mois de juin 2022, le gouvernement a publié la « Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire » (PNAAT);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette publication, le gouvernement a adopté le projet de loi 16 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi a introduit l'article 2. 2. 1 à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), lequel précise les finalités de l'aménagement du territoire;

CONSIDERANT que, selon cet article, la planification territoriale des MRC doit assurer l'utilisation optimale du territoire, notamment en vue de limiter l'étalement urbain, de manière à assurer que les générations futures pourront y vivre et y prospérer;

CONSIDERANT que, dans cette optique, il est nécessaire de promouvoir des pratiques de développement qui préservent les ressources naturelles, réduisent les émissions de carbone et favorisent la durabilité à long terme, ce que l'étalement urbain n'encourage aucunement:

CONSIDÉRANT que, le 6 mai 2011, le gouvernement a publié l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que, selon l'orientation 10 de cet Addenda, les MRC périmétropolitaines doivent respecter les attentes suivantes en matière de gestion de l'urbanisation : 10. 1 Consolider et réutiliser le tissu urbain existant en favorisant :

- L'optimisation des infrastructures et des équipements collectifs existants, principalement en termes d'alimentation en eau et en matière de transport en commun;
- Le redéveloppement et la requalification des terrains;
- L'augmentation de la densité et de l'intensité de l'occupation du sol en fonction des caractéristiques du milieu;

CONSIDÉRANT que cette orientation impose aux MRC périmétropolitaines, notamment à la MRC des Maskoutains, un fardeau inéquitable en regard des autres MRC, dont la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT que pour permettre l'agrandissement d'une aire d'affectation semiurbaine industrielle et commerciale dans une municipalité de son territoire, la MRC des Maskoutains doit assurer la consolidation des zones industrielles existantes et la rentabilisation des investissements consentis;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de l'affectation industrielle régionale de la MRC de Drummond affectera le dynamisme du corridor économique de l'autoroute 20 et affaiblira le potentiel d'attraction des entreprises dans la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que l'expansion industrielle de la MRC de Drummond pourrait entraîner une concentration excessive des entreprises, mettant ainsi en péril l'équilibre économique régional et la diversification des activités économiques;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 2.2.1 de la LAU, l'ensemble des MRC et des Communautés ont l'obligation d'assurer l'utilisation optimale du territoire, notamment en vue de limiter l'étalement urbain;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet la priorité doit être accordée à la consolidation et à la réutilisation du tissu urbain existant, dans l'ensemble des milieux urbains du Québec;

CONSIDÉRANT que l'article 5 de la LAU prévoit que les schémas d'aménagement et de développement doivent déterminer toute partie d'un périmètre d'urbanisation devant faire l'objet d'une consolidation de façon prioritaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu :

D'APPUYER la MRC des Maskoutains et D'INVITER la MRC de Drummond à privilégier la consolidation et le redéveloppement des secteurs industriels existants sur son territoire;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales :

- D'exiger que la planification territoriale des communautés métropolitaines, des municipalités régionales de comté et des municipalités priorise la consolidation et la réutilisation du tissu urbain existant, dans l'ensemble des principaux pôles de services et d'équipements du Québec;
- De revoir les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire afin d'exiger que la consolidation et la réutilisation du tissu urbain existant soient priorisées dans les principaux pôles de services et d'équipements de l'ensemble des MRC du Québec;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'aux municipalités de la MRC des Maskoutains, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'aux MRC périmétropolitaines à la CMM, pour appui auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4.8 Employé # 342

89-04-2024 Attendu que le 26 février 2024, la Municipalité a procédé à l'embauche de l'employé # 342;

> Attendu que depuis, la Municipalité a revu ses besoins et qu'elle ne souhaite plus conserver les services de cet employé;

> Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité met fin à l'emploi de l'employé # 342 en date 10 avril 2024;

Que la direction générale est autorisée à informer l'employé de la terminaison de son emploi, de lui remettre son relevé d'emploi et de lui verser toutes les sommes dues.

M. Sylvain Laplante, conseiller, se retire de son siège à 20h17

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

Démission de l'employé # 240 du Service incendie de Saint-Valérien 5.1 Considérant que l'employé # 240 a remis le 12 mars 2024 au directeur du Service incendie

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de l'employé # 240 à titre de pompier volontaire; et

Que le Conseil le remercie pour ses bons et loyaux services.

Autorisation de dépenses - Achat de bottes de pompiers

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Sylvain Laplante directeur du Service incendie de Saint-Valérien de procéder à l'achat de 8 paires de botte pour le Service incendie au coût d'environ 2 666.00 \$ taxes en sus, et ce, tel que soumis par Protection incendie CPS Itée le 28 mars 2024.

M. Sylvain Laplante, conseiller, reprend de son siège à 20h18

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Offre de services professionnels - Travaux de remplacement des ponceaux transversal - Petit 8e Rang - Mandat

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnel en ingénierie de la MRC des Maskoutains concernant les travaux de remplacement de ponceau transversal sur le Petit 8e Rang au coût d'environ 4 272.25\$, numéro de dossier IE24-54065-301.

90-04-2024

91-04-2024

92-04-2024

6.2 Offre de services professionnels – Travaux de remplacement des ponceaux transversal – Chemin Gazaille – Mandat

93-04-2024

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnel en ingénierie de la MRC des Maskoutains concernant les travaux de remplacement de ponceau transversal sur le chemin Gazaille au coût d'environ 4 272.25\$, numéro de dossier IE24-54065-300.

6.3 Offre de services professionnels – Travaux de remplacement des ponceaux transversal – Chemin Roxton, cours d'eau du village, Branche 5 - Mandat

94-04-2024

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnel en ingénierie de la MRC des Maskoutains concernant les travaux de remplacement de ponceau transversal sur le chemin Roxton, cours d'eau du village branche 5, et ce, au coût d'environ 4 272.25\$, numéro de dossier IE24-54065-299.

6.4 Offre de services – Nettoyages des ponceaux – Mandat

95-04-2024

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de ExcaVac pour le nettoyage des ponceaux, et ce, pour un montant budgétaire maximal de 7 035\$.

6.5 Octroi de contrat de gré à gré – Rechargement des chemins 2024, Chemin Gazaille et Petit 8^e Rang

96-04-2024

Attendu que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton doit procéder au rechargement des chemins pour l'année 2024, dont : Chemin Gazaille et le Petit 8° Rang;

Considérant les soumissions reçues pour l'achat d'environ 6 600 tonnes :

Soumissionnaire	Montant Avant taxes
Carrière Saint-Dominique	116 028 \$
Carrières DJL	113 520 \$
Carrière Acton	115 698 \$
Ferme JGP.	103 488 \$

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le contremaître des travaux publics à procéder à l'achat de 6 600 Tonnes à la compagnie Ferme JGP, et ce, pour un montant d'environ 103 488 \$ taxes en sus.

6.6 Octroi de contrat de gré à gré – Entrepreneur pour le rechargement des chemins 2024, Chemin Gazaille et Petit 8^e Rang

97-04-2024

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le contremaître des travaux publics à mandater une compagnie de transport pour le rechargement des chemins pour un montant d'environ 60 000 \$.

6.7 Octroi de contrat de gré à gré – Travaux de correction de pavage 2024, Chemin de la Grande Ligne et Chemin de l'École

98-04-2024

Attendu que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton doit mandater un entrepreneur pour de la correction de pavage pour l'année 2024 et ce, sur le Chemin de la Grande Ligne et sur le Chemin de l'École;

Attendu que les soumissions reçues pour l'achat d'environ 245 tonnes :

Soumissionnaire	Montant de la tonne métrique Avant taxes
Chapdelaine Asphalte	174 \$ / t.m,
Pavage Brodeur (1994)	195 \$ / t.m.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de correction de pavage du Chemin de la Grande Ligne et du Chemin de l'École pour l'année 2024 à Chapdelaine Asphalte à 174\$/t.m. taxes en sus, et ce, pour un montant budgétaire maximal de 52 496.

6.8 Autorisation de dépenses – Formation nivellement des chemins de gravier

99-04-2024

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Nivelage Stéphane Beauchemin pour

la formation de nivellement des chemins de gravier des employés de voire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

7 HYGIÈNE DU MILIEU

8 <u>URBANISME ET GESTION DU TERRRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF</u> D'URBANISME (CCU)

9 <u>LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE</u>

100-04-2024

9.1 Employés du Camp d'été 2024 – Vérification des antécédents judiciaires II est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Groupe GVL inc. d'effectuer les vérifications des antécédents judiciaires pour les employés du camp de jours 2024 et ce pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

101-04-2024

9.2 Adhésion Zone Loisir Montérégie (ZLM) 2024-2025 – Autorisation II est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion de Mme Maribel Vézina à Zone Loisir Montérégie (ZLM) 2024-2025, et ce, au coût 75\$.

9.3 Autorisation de dépenses – Chalet des Loisirs, Achat et installation de pompes au sous-sol

102-04-2024

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense au montant d'environ 5 500\$ taxes en sus pour l'achat de pompes, d'ensembles de batterie marine, clapets et l'installation pour le sous-sol du Chalet des Loisirs, et ce, tel que soumis par Plomberie Zeus.

9.4 Vente de garage sur le territoire de la Municipalité

103-04-2024

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton organise deux activités « Vente de garage » qui aura lieu les :

- 18, 19 et 20 mai 2024;
- 31 août, 1er et 2 septembre 2024

Qu'en cas de pluie, l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que le Conseil municipal invite tous les citoyens et citoyennes à participer à l'activité de vente de garage sur tout le territoire de la Municipalité.

10. AVIS DE MOTION

Avis de motion et adoption du projet de règlement 215-2024 relativement à l'installation de ponceaux, les entrées charretières et les fossés sur le territoire de la Municipalité Saint-Valérien-de-Milton

104-04-2024

AVIS DE MOTION est donnée par monsieur Luc Tétreault qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 215-2024 relativement à l'installation de ponceaux, les entrées charretières et les fossés sur le territoire de la Municipalité Saint-Valérien-de-Milton (abrogeant le règlement numéro 2019-162 et ses amendements);

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 215-2024 relativement à l'installation de ponceaux, les entrées charretières et les fossés sur le territoire de la Municipalité Saint-Valérien-de-Milton (abrogeant le règlement numéro 2019-162 et ses amendements);

L'objet de ce règlement a pour objectif d'établir les normes relatives à l'installation de ponceaux sur son territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ainsi que de prévoir certaines normes pour les entrées charretières et les fossés (abrogeant le règlement numéro 2019-162 et ses amendements).

11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

12 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

13 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

105-04-2024		uc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu présents que cette séance ordinaire soit levée à 20h51.
	Je, Daniel Paquette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	
	Daniel Paquette Maire	Caroline Lamothe, GMA Directrice générale et greffière-trésorière